



WYCC CAN GUIDE YOU !

TABLEAU DES GARANTIES YACHTING 2009

CRESCENDO (1 & 2)	CRUISER	HIGHSEA
Garanties (€) évolutives en fonction du salaire	Jusqu'à 59.999 / an ou < 5.000 EUR/mois	de 60.000 à 120.000 / an ou de 5.000 à 10.000 / mois
Garanties:		
G1- Au cours d'activité professionnelle & « on leave »	En EUR	
Décès Accidentel, capital jusqu'à Invalidité permanente suite à accident, capital jusqu'à	3 x salaire annuel	5 x salaire annuel
Frais médicaux suite à maladie ou accident Y compris frais dentaires Franchise, par personne et par an : 250 €	100 000 5.000	200 000 5.000
Indemnités journalières en cas d'hospitalisation	-	35
Soins alternatifs : chiropracteur, homéopathe, ostéopathe, acupuncteur	80% max. € 1.500	80% max. € 1.500
Grossesse et accouchement	80% max. € 1.500	80% max. € 1.500
Vision : Prescription de lentilles et de verres de lunettes	80% max. € 1.500	80% max. € 1.500
Assistance :		
Rapatriement au domicile	25 000	25 000
Evacuation médicale	10 000	10 000
Rapatriement du corps en cas de décès	25 000	25 000
Evacuation médicale du bateau vers la côte	25 000	25 000
Ticket pour le retour de l'assuré ou du remplaçant	2 500	2 500
G2- En chômage technique:		
Décès Accidentel, capital jusqu'à Invalidité permanente suite à accident, capital jusqu'à	3 x salaire annuel	5 x salaire annuel
Frais médicaux suite à accident	15 000	15 000
Frais dentaires	500	500



WYCC CAN GUIDE YOU !

CRESCENDO (suite)	CRUISER	HIGHSEA
Garanties (€) évolutives en fonction du salaire	Jusqu'à 59.999 / an ou < 5.000 EUR/mois	de 60.000 à 120.000 / an ou de 5.000 à 10.000 / mois

G3- Indemnités journalières suite à incapacité totale temporaire en cas d'accident ou de maladie

CRESCENDO 1

Selon le profil, jusqu'à	55% du salaire	70% du salaire
Taux (garanties G1, G2 & G3), taxes comprises*, sur salaire annualisé	6%	

CRESCENDO 2

Selon le profil, jusqu'à	80% du salaire	80% du salaire
Taux (garanties G1, G2 & G3), taxes comprises*, sur salaire annualisé	7,5%	
		A partir de 108.000EUR /an (9.000 EUR/mois)
Full Year : Garanties G1 étendues 24h/24		
Pour tous les profils		80% du salaire

En cas d'incapacité temporaire de travail, il n'y a pas de délai de carence en cas d'accident ou en cas d'hospitalisation.

En cas d'incapacité temporaire de travail suite à maladie, il y a une carence de 21 jours avec franchise relative (anglaise) de 15 jours (retour au 8^e jour pour les incapacités d'une durée supérieure à 21 jours).

Durée de l'indemnisation : maximum 1 an.

Indemnité maximum: 80% du salaire officiel au début de l'incapacité.

Détermination du profil de garanties

- Le profil exprimé en salaire mensuel est déterminé par la rémunération cumulée de la période sous contrat d'emploi divisée par 12.
- Pour les salaires supérieurs au plafond (10.000EUR/mois) : la prime est perçue et l'indemnisation se fait sur le salaire plafonné.

Souscription individuelle (alternative) :

La souscription peut se faire à titre individuel soit sur base du profil de salaire, soit sur base du forfait de garanties suivant

Full Year : Garanties G1 étendues 24h/24	CRUISER (G1) + Full Year décès et invalidité permanente : 50.000 / garantie
Prime annuelle (€), taxes comprises	1.944

WCA (Worldwide Crew Association asbl, association sans but lucratif)

4 rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Email : info@wca.lu

Objet : assister les marins au cours de leur Vie Professionnelle et privée : possibilité pour tous les marins d'accéder à une protection sociale privée quelque soit leur nationalité. WCA donne accès à un fond social qui peut être débloqué lors de détresses financières constatées.

taxes luxembourgeoises. La cotisation à WCA est à ajouter.